

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **61/62 (1913)**

Heft 21

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Gerüstungen sichtbar und es bedurfte aller Anstrengung der Beteiligten, namentlich des Gerüstbauers Coray, um am 6. September das Richtmahl dieses imposanten Fächers (Tafel 52), der über 700 Festmeter Holz benötigte, feiern zu können. Dank dem ordentlichen Wetter und namentlich dank der ausgezeichneten und gewissenhaften Leitung durch die Unternehmungingenieure J. Müller und A. Zwygart konnten die zwei Rippen des grossen Bogens bis auf das Ausgiessen der Fugen am 6. Oktober d. J. geschlossen werden. Tafel 52 und Abbildung 21 geben eine Uebersicht des Arbeitsstandes von Mitte September und der sehr vorsichtigen Gerüstung des Hauptbogens, die nach Betonierung der Scheitellamelle kaum einen Zentimeter Setzung zeigte. An Armierungseisen wird die fertige Brücke ungefähr 250 t oder ziemlich genau gleich viel wie die drei eisernen Brücken der Chur-Arosa-Bahn von 166 m totaler Lichtweite enthalten, an Beton verschiedener Qualitäten werden reichlich 6000 m³ nötig sein.

Die Linienführung der Bahn von Langwies bis Arosa ist eine sehr einfache; die Schlaufe bei Rütli war von der Natur den projektierenden Ingenieuren geradezu aufgezwungen. Da die Unternehmung an allfälligen Bauersparnissen bedeutend interessiert ist, wurden auf dieser Strecke durch äusserst vorteilhafte Vorschläge von Ingenieur Gobat der Firma Müller, Zeerleder & Gobat namentlich an Stütz- und Futtermauern grosse Minderausgaben erzielt. Ob das von Arosener Interessenten der Bauleitung vorgeschriebene Schlusstück mit dem 290 m langen, sehr teuren Arosertunnel zweckmässiger war als das technisch einfachere und viel billigere Schwarzseeprojekt, wird erst die spätere Entwicklung von Arosa beweisen können. Unbestritten gehört die jetzige Station Arosa am Obersee (Abbildung 22) landschaftlich zu den allerschönsten Bahnstationen der Schweiz.

Die photographischen Aufnahmen zu den diesen Bericht begleitenden Abbildungen stammen, soweit sie datiert sind, von Ingenieur Rovida, Abbildung 15 von Dr. Arbenz, die übrigen von Photograph Reinhardt in Chur.

G. Bener.

Wettbewerb für ein neues Bundesgerichtsgebäude in Lausanne.

I.

Wir haben bereits am 13. und 20. September d. J. auf den Seiten 154 und 167 dieses Bandes über das allgemein mit Spannung erwartete Ergebnis dieses Wettbewerbs berichtet. Seither konnten uns das ausführliche Gutachten des Preisgerichts und endlich in den letzten Tagen auch die Pläne der preisgekrönten Entwürfe von der Direktion der Eidgenössischen Bauten eingesandt werden. Indem wir dieser für ihre entgegenkommenden Bemühungen bestens danken, beeilen wir uns mit der Veröffentlichung der prämierten Arbeiten sowie des Gutachtens zu beginnen und bringen heute die Entwürfe des I. und II. Preises, d. h. die Arbeiten der Herren Prince & Béguin in Neuenburg und Bridler & Völki in Winterthur zur Darstellung. Die Entwürfe des III., IV. und V. Preises, der Architekten Alfred Olivet und Alexander Camoletti in Genf, Jean Grob in Zürich und M. J. Austermaier in Lausanne, sowie den Schluss des Gutachtens werden in der nächsten Nummer folgen. Letzteres geben wir mit Rücksicht auf die Wichtigkeit der Angelegenheit trotz seiner Länge ungekürzt wieder.



Abb. 22. Bahnhof Arosa (31. VIII. 13).

Rapport du Jury.

Le jury chargé de la mission d'apprécier les projets déposés ensuite de la mise au concours des plans du nouveau palais fédéral de justice, à édifier dans le parc de Mon-Repos, à Lausanne, jury composé de MM. M. Camoletti, architecte, à Genève, Dr. G. Favey, Président de Tribunal fédéral, A. Flükiger, Directeur des constructions fédérales, Ch. Melley, architecte, à Lausanne, et M. Müller, architecte de la ville de St-Gall, s'est réuni, au complet, le 3 septembre 1913, à 9 heures du matin au casino de Lausanne, où les projets de ce concours avaient été préalablement exposés par les soins de la Direction des travaux de la Commune de Lausanne.

Le jury constate que 83 projets ont été présentés et sont parvenus à destination en temps voulu. Un seul projet, provenant de Boswil, est arrivé en retard et n'a pas été exposé. Comme il n'était pas possible de lire la date de réception du timbre postal, l'administration du Tribunal fédéral a fait une enquête auprès du Bureau postal expéditeur pour savoir quel jour cet envoi lui était parvenu. Il résulte de la réponse obtenue que ce projet a été mis à la poste le 17 août, soit avec un retard de 2 jours sur le terme fixé par le programme du concours. Ce projet a été retourné, non décacheté à son expéditeur.

Ces opérations préliminaires étant terminées, le jury constate qu'il a à se prononcer sur la valeur des 83 projets suivants:

1. Liberté; 2. Devise Liberté et Patrie;
3. Quousque Tandem; 4. Für Recht und Wahrheit; 5. Lex A; 6. Nur eine Skizze;
7. Architecture nationale; 8. Bon jour;
9. Le droit; 10. Aréopage; 11. Sempach;
12. Jure Recuante; 13. Medusa; 14. Mi-Etê;
15. Alea jacta est; 16. —; 17. Gaius; 18. Dans le parc; 19. Quo vadis; 20. Le droit; 21. La Patrie; 22. Mutatis, Mutandis, 23. Salomon; 24. Motto Liberté et Patrie; 25. Salus publica suprema Lex; 26. Tell; 27. Cadi; 28. Sobre et rationnel; 29. Aeternum Vale;
30. Ad Themis; 31. Dura Lex sed Lex; 32. Sévère; 33. Juro; 34. Sans déblais; 35. Serto; 36. Verité; 37. Mai 1974; 38. Lex (lettres brunes); 39. La justice n'est pas de ce monde; 40. Mercure; 41. Pour la justice; 42. Eos; 43. Motto-Godille; 44. Sub lege libertas; 45. Plaidoyer; 46. Acropolis; 47. Ne jugez point afin que vous ne soyez point jugés; 48. Droit et justice; 49. Musis et Patriæ; 50. P. Y. F.; 51. Le Monument; 52. Piranesi; 53. Bonne chance; 54. Dent du midi; 55. Justitia; 56. Roulez tambours; 57. Mon Repos; 58. La Tour; 59. Salomon; 60. Periclès; 61. MDCCCXIII; 62. Diane; 63. Justice; 64. Le Cœur; 65. Die Probe; 66. Naissance; 67. Decet; 68. Lex (lettres non teintées); 69. Forum Supremum; 70. Egalité; 71. Gladium; 72. Hall Central; 73. Lex 1913; 74. Favorit; 75. Jus; 76. Motto Jus; 77. Etoile d'or; 78. La Horizontale; 79. Motto A; 80. Patrie; 81. Eurythmie; 82. Léman; 83. Sans Souci; 84. Dernière instance.

Le No 16 avait été attribué par erreur à une partie du No. 33. Il n'y a donc bien ainsi que 83 projets présentés et reçus.

Le jury consacre la matinée à la visite individuelle de l'exposition.

Il est ensuite procédé à un premier tour d'élimination destiné à écarter d'emblée les projets insuffisants comme étude, ou ne répondant manifestement pas aux exigences du programme, ainsi que ceux qui présentent des dispositions fâcheuses et inadmissibles, soit comme distribution, soit comme caractère architectural. Les projets éliminés de ce chef portent les numéros suivants: Nos 3, 4, 5, 6, 9, 12, 13, 18, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 30, 31, 41, 47, 48, 49, 50, 56, 58, 59, 60, 63, 64, 66, 70, 71, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 81, 83. Au total 38 projets.

Dans l'impossibilité de faire une critique détaillée des 45 projets restants, le jury décide de procéder à un nouveau tour d'élimination en serrant davantage les données du programme, spécialement en ce qui concerne l'utilisation du terrain, les accès, les convenances comme distribution et caractère architectural, l'orientation des locaux, soit avant, soit après l'agrandissement, et le prix de revient.

Les projets suivants, tous très supérieurs aux précédents, mais contenant des dispositions défectueuses, sont éliminés dans cette opération:

Nos 2, 10, 11, 17, 22, 29, 36, 38, 42, 43, 51, 57, 61, 67, 72, 77, 82. Au total 17 projets.

Il est à remarquer qu'au nombre de ces derniers projets figurent plusieurs études d'un réel mérite artistique, dénotant beaucoup de talent chez leurs auteurs, que le jury s'est vu, bien malgré lui, obligé d'éliminer, vu leur coût bien trop élevé. Les projets qui n'ont pas fourni des indications suffisantes sur les deux étapes de la construction y figurent aussi.

Une trentaine de projets et variantes demeurent encore en présence; le jury décide de faire un *troisième tour d'élimination*, avec critique détaillée de tous les projets restants. Au cours de ce travail, les *projets suivants sont éliminés*:

N° 1. „*Liberté*“. Plan pratique, simple et économique, mais manquant de caractère monumental et avec agrandissement asymétrique, en retour d'avant corps à l'ouest, très nuisible à l'aspect général du bâtiment. Les façades ne manquent pas de caractère, mais sont d'une architecture triste et seraient encore gâtées par la construction de l'agrandissement projeté.

N° 7. „*Architecture Nationale*“. Bon plan, symétrique, clair et pratique, avec dégagements bien éclairés et bonne disposition des escaliers et locaux. L'agrandissement est prévu d'une façon rationnelle et ne nuit en rien à l'aspect futur du bâtiment, aussi bien en façade principale qu'en faces latérales. Il est regrettable que cette étude atteigne des dimensions trop considérables. Les façades sont traitées en gothique anglais présentant un caractère qui ne serait pas en place à Lausanne. Intéressante maquette dont la photographie sert de perspective.

N° 14. „*Mi-Été*“. Le parti de ce projet donne un cube exagéré. Il y a trop de cours intérieures sur lesquelles prennent jour des bureaux, ce qui présente de graves inconvénients, en outre, il y a trop de bureaux placés au nord. Le service des volumes dans les combles est trop éloigné de la bibliothèque située au rez-de-chaussée surélevé. Mauvaise disposition d'escaliers principaux. L'agrandissement aggrave encore les défauts signalés ci-dessus. Bonnes façades, sauf en ce qui concerne la toiture, mais l'agrandissement nuit à l'effet d'ensemble.

N° 15. „*Alea jacta est*“. Ce projet comporte un cube considérable avec trop de locaux orientés au nord. Le motif d'entrée est beaucoup trop important pour l'ensemble du plan; par contre, les pavillons des extrémités sont beaucoup trop exigus. Il y a un luxe d'escaliers, dont plusieurs sur la face principale qui aurait pu être mieux utilisée. L'agrandissement symétrique du

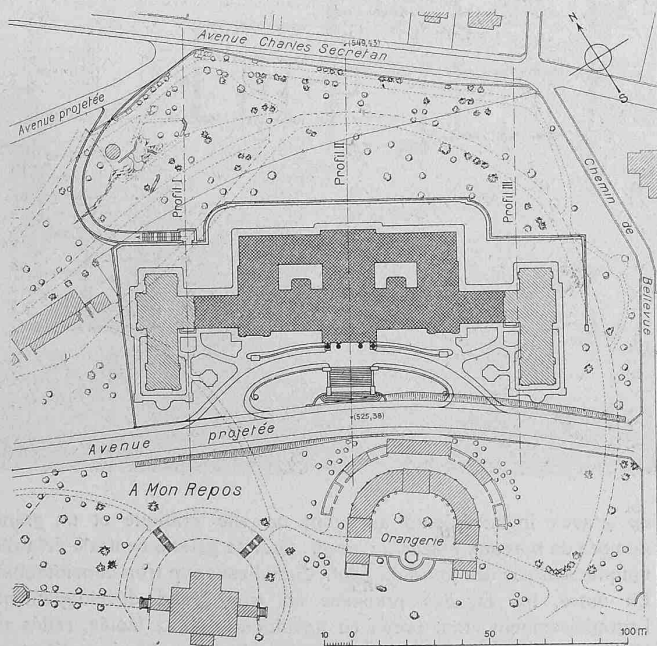
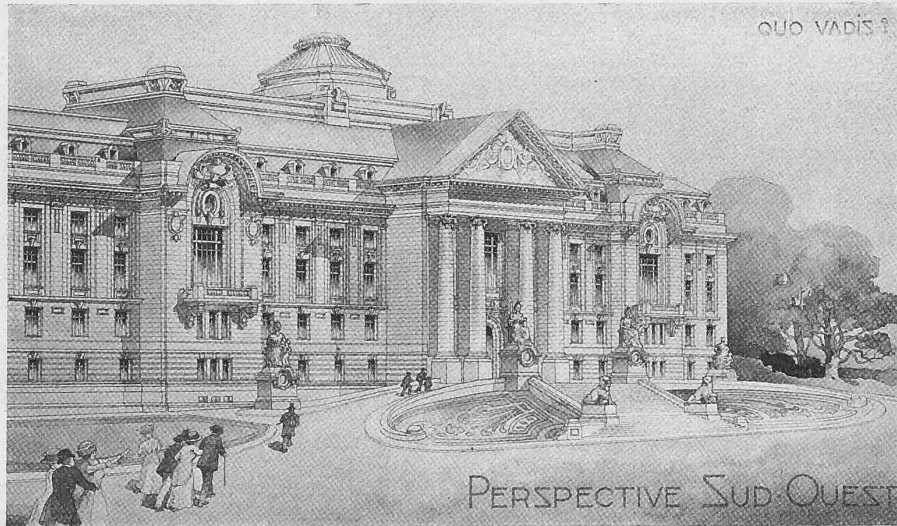
projet, avec ses passages, donne un développement trop considérable à la façade et nécessiterait des trajets considérables. Le système d'agrandissement par bâtiments isolés reliés par galeries intermédiaires n'est pas heureux, car il complique les services en allongeant inutilement les parcours. La variante avec agrandissement asymétrique ne remédie que partiellement à ces défauts et nuit à l'effet produit par la façade. Cette dernière a trop l'aspect d'un hôtel avec ses dépendances. La partie traitée en socle est trop importante et donne une mauvaise division de façade en deux parties trop égales.

N° 20. „*Le droit*“. Ce beau projet, original et intéressant, prévoit l'entrée principale sur la petite face située à l'ouest. Il y a là un double inconvénient, celui d'exposer l'entrée à la pluie et au vent et celui de placer, après l'agrandissement, une très grande quantité de locaux au nord. Bon groupement des locaux et des escaliers. Il est à remarquer que, pendant la première période, la circulation serait mauvaise. Le fait de placer l'escalier principal à une extrémité du bâtiment entraîne la création de corridors très longs. En outre la circulation présente une solution de continuité pendant toute la période provisoire. Façades modernes, intéressantes, mais dans un caractère peu en rapport avec la situation de l'édifice.

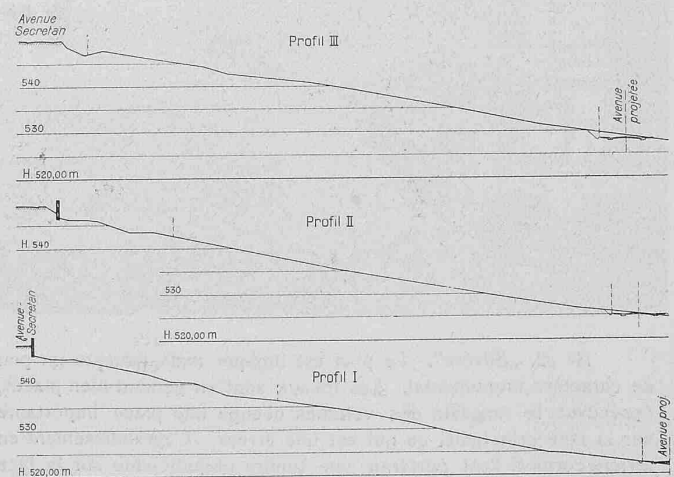
N° 20. „*Le droit*“. Ce beau projet, original et intéressant, prévoit l'entrée principale sur la petite face située à l'ouest. Il y a là un double inconvénient, celui d'exposer l'entrée à la pluie et au vent et celui de placer, après l'agrandissement, une très grande quantité de locaux au nord. Bon groupement des locaux et des escaliers. Il est à remarquer que, pendant la première période, la circulation serait mauvaise. Le fait de placer l'escalier principal à une extrémité du bâtiment entraîne la création de corridors très longs. En outre la circulation présente une solution de continuité pendant toute la période provisoire. Façades modernes, intéressantes, mais dans un caractère peu en rapport avec la situation de l'édifice.

Nouveau palais fédéral de justice à Lausanne.

1er Prix. „*Quo vadis*“. — MM. Prince & Béguin, architectes à Neuchâtel.



1er Prix. Plan de situation. — Echelle 1:2500.



Profils I, II et III du terrain. — Echelle 1:1500.

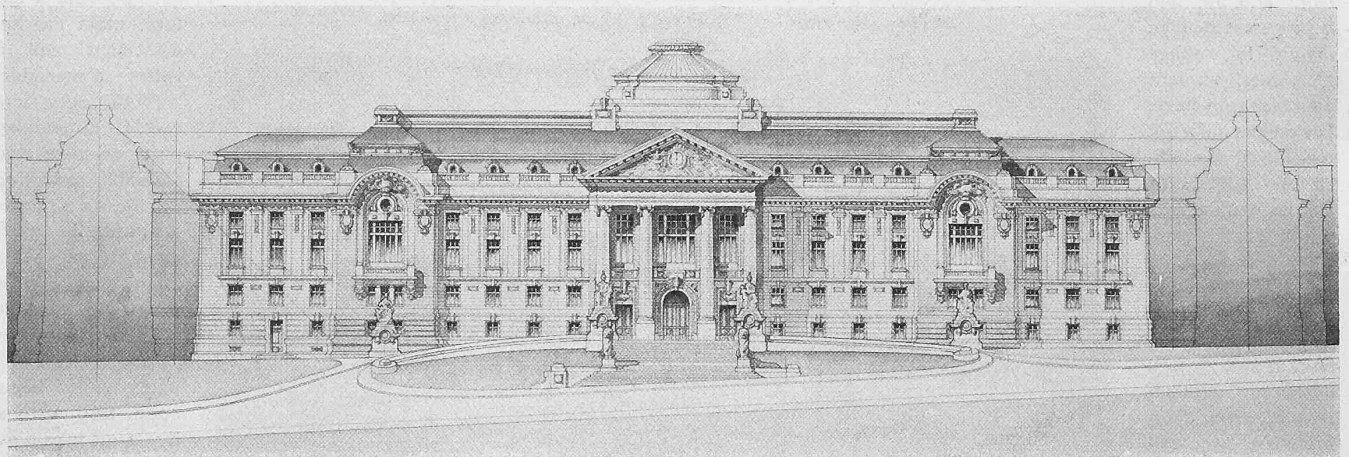
N° 25. „*Salus publica suprema Lex*“. La composition du plan avec avant-cour profonde pour sa largeur située au midi, est défectueuse, mais le projet est intéressant. Certaines parties du plan laissent à désirer au point de vue de la construction architecturale; la circulation est tortueuse et les escaliers latéraux sont

en rien le projet primitif, lequel étant symétriquement conçu paraît inachevé. Façades médiocres.

N° 34. „*Sans déblais*“. Projet d'aspect monumental, mais avec mauvaise disposition de bureaux et locaux orientés au nord. Ce défaut est encore accentué dans le projet définitif, la plupart

Concours pour un nouveau palais fédéral de justice à Lausanne.

1^{er} Prix. „*Quo vadis*“. — MM. *Prince & Béguin*, architectes à Neuchâtel.

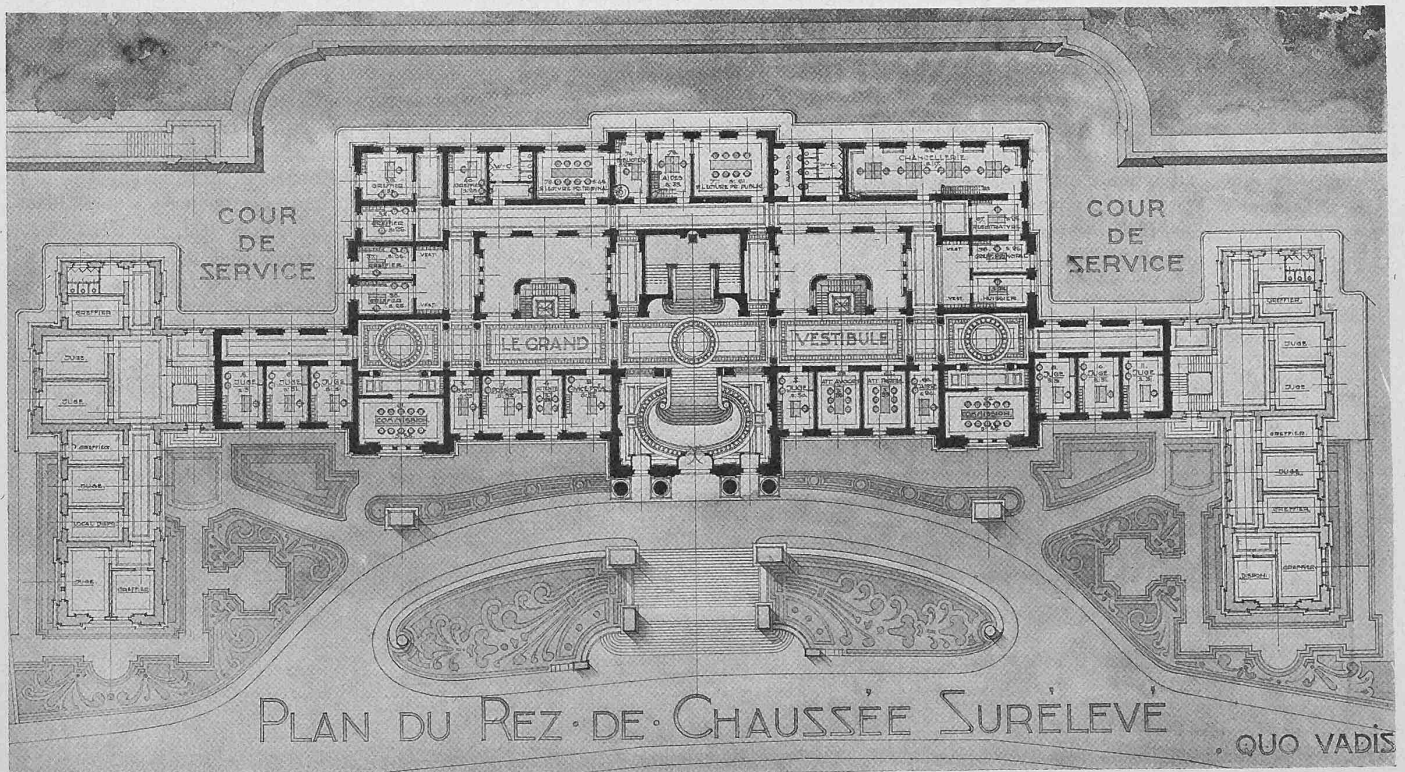


Façade principale. — Echelle 1: 800.

éclairés en second jour. Beaucoup de place perdue. La bibliothèque occupe inutilement une des meilleures places de la façade principale. Les agrandissements sont logiques, mais excentriques et avec communications brisées. Les façades ne manquent pas de caractère, mais sont d'une architecture qui ne serait pas à sa place dans le parc de Mon-Repos. L'auteur a cru devoir corriger le défaut de l'excès de profondeur de sa cour dans sa perspective.

des locaux de l'agrandissement étant également orientés de la même façon. L'éclairage de certaines parties du plan est en outre défectueux. Trop de place perdue. Bonnes façades, très étudiées, spécialement en ce qui concerne le motif central. Les pavillons d'angles sont un peu trop ajourés, ce qui leur enlève le cachet de solidité désirable. Cube de construction trop considérable.

N° 37. „*Mai 1974*“. Plan symétrique bien étudié, mais offrant



N° 32. „*Sévère*“. Le plan est logique mais manque un peu de caractère monumental. Les locaux sont en général bien placés, cependant le magasin des volumes occupe une place importante sur la face principale, ce qui est une erreur. L'agrandissement en arrière-corps à l'est porterait une ombre préjudiciable sur la face postérieure dès le matin. Cet agrandissement n'améliore du reste

de graves inconvénients au point de vue pratique et un grand nombre de bureaux placés au nord. Grande galerie centrale éclairée uniquement par des jours du haut. Cube beaucoup trop considérable. En outre, les façades prennent un trop grand développement, l'agrandissement étant prévu en pavillons latéraux isolés, reliés au bâtiment principal par des passages. Façades bien étudiées et

dénotant une grande habileté chez son auteur, mais n'ayant pas le caractère sérieux que comporte un palais de justice.

N° 39. „*La justice n'est pas de ce monde*“. Bon plan condensé avec bon groupement de locaux et heureuse disposition des escaliers. Les salles d'audiences et locaux de la présidence sont particulièrement bien placés. Les agrandissements latéraux s'incorporent mal au plan primitif et lui sont nuisibles. Ils comportent des salles d'audiences trop carrées et une fâcheuse disposition des baies éclairant les nouveaux bureaux de juges. Façades peu monumentale et monotone, surtout dans le projet agrandi.

N° 40. „*Mercur*“. Beau projet au point de vue artistique, soit comme étude de plan, soit comme façades. Bonne disposition d'escalier et bon groupement de locaux, mais avec trop d'importance donnée au vestibule, qui n'atteint pas moins de 158 mètres après l'agrandissement, ce qui constitue un luxe inadmissible. La galerie sur le dit au 2^e étage paraît exigüe. Belles façades bien étudiées, dans une architecture ayant du caractère et de la noblesse, l'ensemble est malheureusement trop considérable, notamment en ce qui concerne les vestibules.

heureuse étude de transformation des voies d'accès dans le quartier de Martheray, qui fournirait une dévestiture beaucoup plus directe entre le centre de la ville et le nouveau palais.

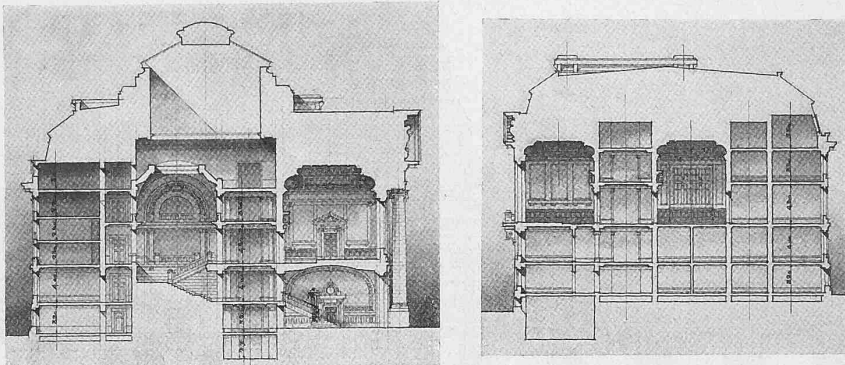
N° 46. „*Acropolis*“. Joli plan, clair et simple, avec bonne disposition de locaux et escaliers, mais trop grand développement des dégagements, cours et vestibules. L'agrandissement, par contre, plaçant au nord tous les nouveaux bureaux, est malheureux. Façades manquant de grandeur avec pavillons trop exigus aux extrémités.

N° 53. „*Bonne chance*“. Plan clair et de construction facile, avec locaux bien groupés et bonne disposition des escaliers, des locaux de la présidence, de la bibliothèque et des salles d'audiences. L'agrandissement plaçant les

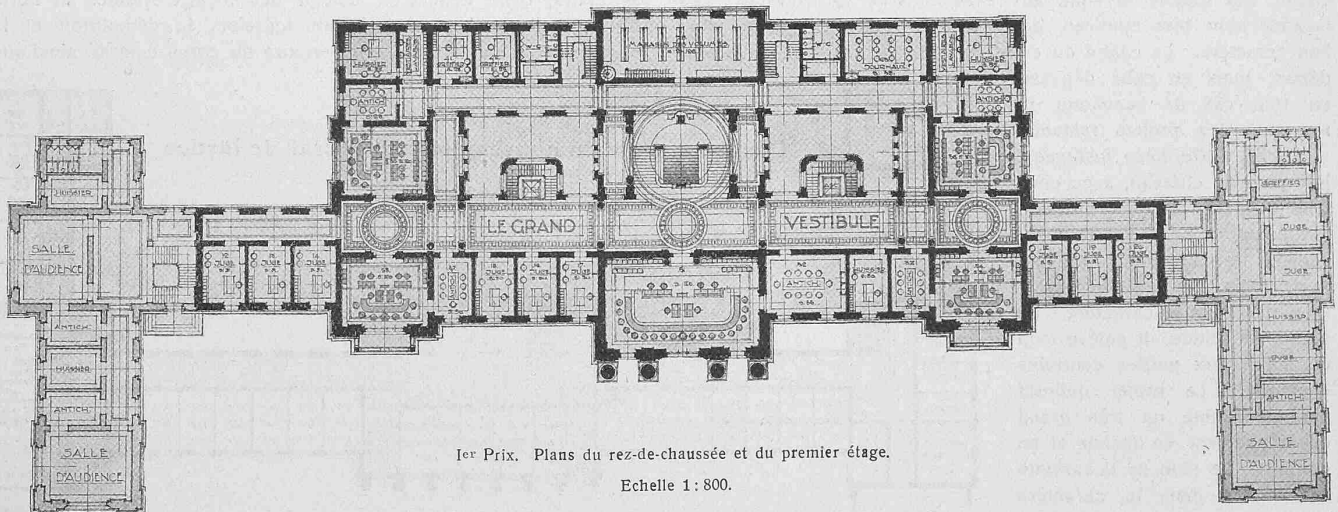
bureaux au nord et créant deux petites cours fermées est très déficieux et donne de mauvaises proportions à la façade postérieure. La façade principale, en deux variantes, est intéressante comme étude, sauf pour certains détails laissant à désirer. Jolie disposition des terrains épaulant bien le motif d'entrée de la façade.

N° 54. „*Dent du Midi*“. Plan simple et pratique avec bonne disposition des locaux et escaliers. Le palier d'arrière des grands

1^{er} Prix. „*Quo vadis*“. — MM. Prince & Béguin, architectes à Neuchâtel.



Coupe dans l'axe principal. — Echelle 1 : 800. — Coupe dans l'aile latérale.



1^{er} Prix. Plans du rez-de-chaussée et du premier étage.

Echelle 1 : 800.

N° 44. „*Sub lege Libertas*“. Bonne étude comme composition architecturale, en plan et en façade, dénotant chez son auteur un réel talent. Ce projet grandiose atteint malheureusement un cube tout à fait inadmissible, hors de proportion avec le but proposé et ne fournissant aucune solution pratique. A signaler une

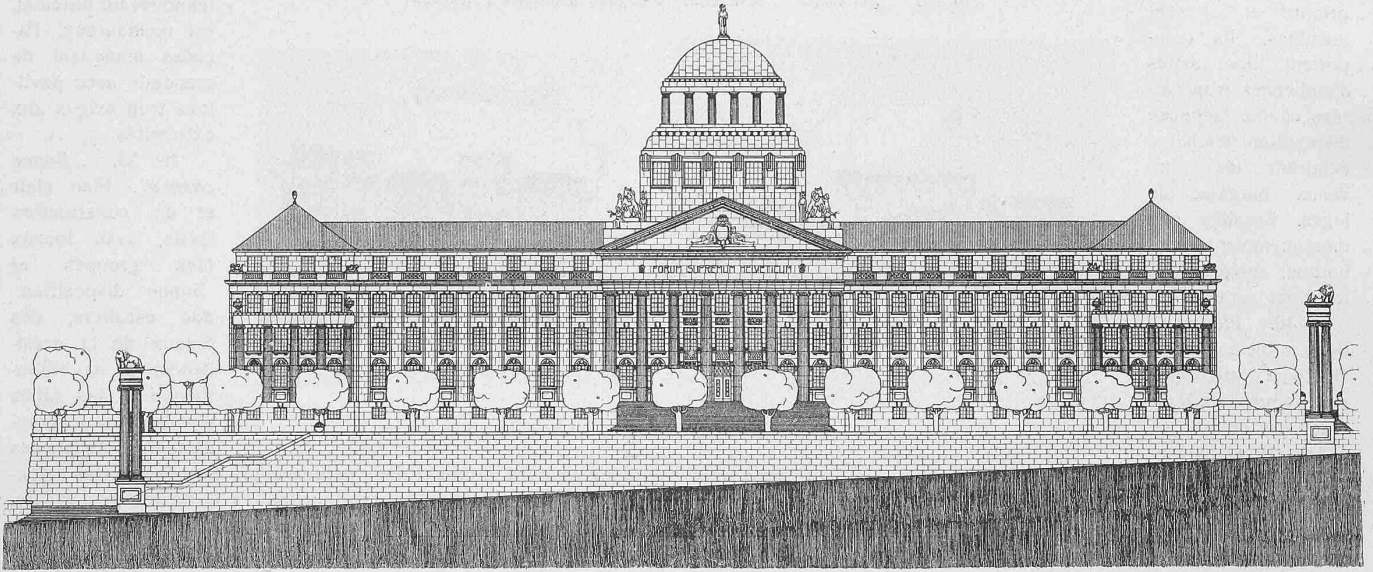
escaliers aux étages est trop mesquin. L'agrandissement crée des cours étroites et profondes en plein nord fermant trop le plan. Façades manquant de charme.

N° 68. „*Lex*“ (lettres non teintées). Projet présentant des qualités, soit comme plan, soit comme architecture. Bonne dispo-

sition des locaux, bureaux et salles d'audiences. Couloirs clairs mais un peu allongés. L'aménagement du corps central est un peu compliqué et comporte un escalier principal placé à tort sur la face postérieure dès le premier étage, ce qui nécessite un trajet trop considérable pour l'accès à la grande salle d'audiences. Les

pratique en ce qui concerne la première période. Les locaux sont également bien disposés, mais il y a trop de place perdue en dégagements. La partie centrale de la face postérieure, restant en retrait des ailes pendant la première période, est critiquable. Sur la face principale, le motif central manque d'importance et n'affirme

11^e Prix. „Forum Supremum“. — MM. Bridler & Völkl, architectes à Winterthur.



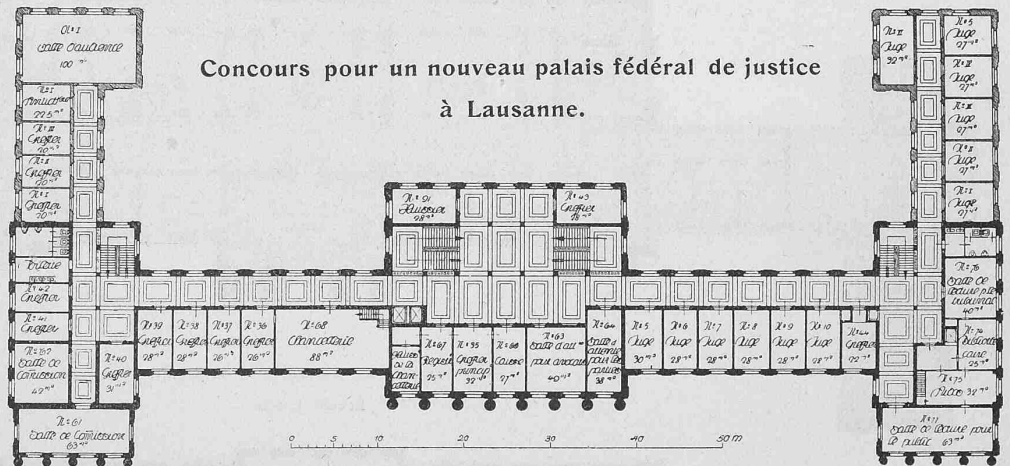
Façade principale. — Echelle 1 : 800.

agrandissements donnent une longueur exagérée à la façade principale, qui touche presque aux extrémités de la propriété. Les façades sont bien étudiées, dans un style simple et sérieux d'un bon caractère. Le calcul du cube de construction et le devis font défaut, mais ce cube dépasse en tout cas de beaucoup la moyenne des projets restants.

N^o 84. „Dernière instance“. Joli plan de château, avec cour d'honneur très profonde au midi, fermée par un portique. Le mouvement de façade est intéressant, mais n'est malheureusement pas dans le caractère d'un palais de justice. Il enlève trop de soleil aux parties centrales sur cour. Le projet définitif agrandi donne un très grand développement en façade et en couloirs. Le plan de la variante est mieux dans le caractère requis, et corrige en partie les défauts signalés ci-dessus. Sa façade est intéressante, mais accusé un peu trop ses origines italiennes. Jolie maquette coloriée, très finement exécutée. Ce projet est éliminé, mais non sa variante.

pas assez l'entrée. Pour l'agrandissement, l'auteur, tout en fermant les cours, évite cependant d'avoir des locaux orientés au nord. Cet agrandissement, nécessiterait toutefois la démolition et la reconstruction de la façade postérieure du corps central, ainsi que

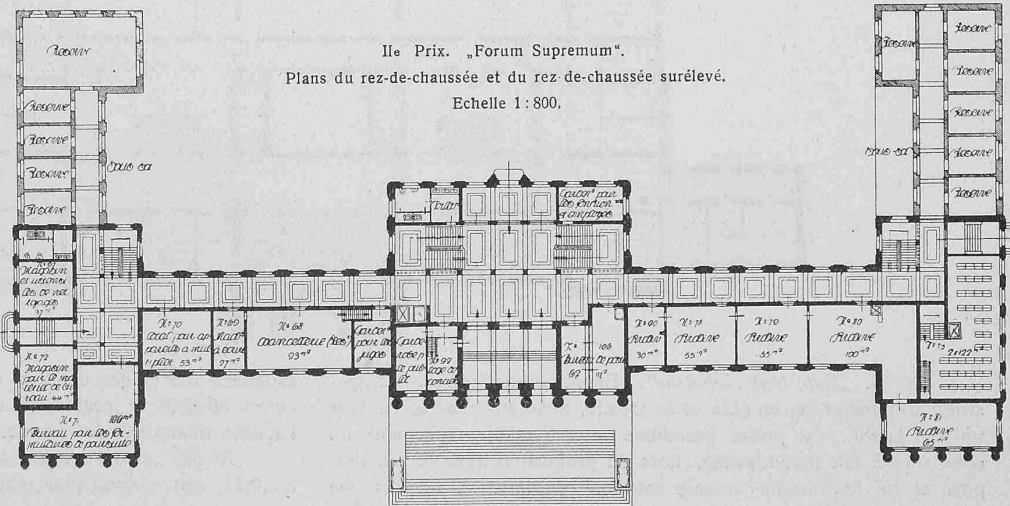
Concours pour un nouveau palais fédéral de justice à Lausanne.



11^e Prix. „Forum Supremum“. Plans du rez-de-chaussée et du rez-de-chaussée surélevé. Echelle 1 : 800.

Douze projets et une variante restant encore en présence, le jury estime qu'il y a lieu de passer à un *dernier tour d'élimination* et fait procéder à la vérification des cubes de ces projets. Les *éliminations* faites au cours de cette opération portent sur les projets suivants:

N^o 8. „Bon jour“. Plan en fer à cheval et deux cours ouvertes sur la face postérieure, de conception intéressante, claire et



la création d'un second escalier principal, ce qui présente un grave inconvénient. Façade sérieusement étudiée mais présentant toutefois un excès de colonnes. L'attique supérieure est placée en portée fautive sur toute son étendue, ce qui est peu constructif. Maquette intéressante, mettant en évidence la bonne utilisation du terrain.

N° 35. „Serto“. Joli plan surtout intéressant pour la première période. Les dégagements sont clairs, le groupement des locaux et escaliers est bon. Ce projet a cependant l'inconvénient de disposer au nord une notable partie des bureaux. Deux escaliers principaux, peut-être un peu trop importants, aboutissant à des galeries relativement étroites et non sur un vestibule central, ce qui serait préférable. L'agrandissement asymétrique contre la face orientale est excentrique, ce qui a obligé l'auteur à créer un nouvel escalier. Cette disposition, peu recommandable, nuit à l'aspect général de la façade. Celle-ci est du reste bien étudiée. Ce projet serait fort coûteux.

N° 52. „Piranesi“. Bon plan, bien étudié, simple et clair, d'aspect monumental. Beaucoup de place perdue en dégagements et cours, notamment au rez-de-chaussée. Les entrées secondaires aux deux extrémités sont bien placées, mais trop vastes. L'agran-

dissement est beaucoup moins heureux et nuit à la valeur pratique du plan, en ce sens que tous les nouveaux bureaux des juges et greffiers seraient orientés au nord, chose inadmissible dans notre climat. Très bonnes façades, bien étudiées et bien dans le caractère de palais de justice. Toutefois les trois entrées principales placées dans le socle sont mesquines.

N° 55. „Justitia“. Bon plan simple et pratique, avec groupement rationnel des divers locaux, sauf en ce qui concerne la caisse qui est mal placée. Bonne disposition de doubles escaliers aboutissant à un vestibule central et dégagement bien éclairés. Bonne orientation de tous les locaux, aucun bureau n'étant placé au nord, même avec l'agrandissement. Celui-ci est conçu d'une manière logique sans cours fermés, ce qui est avantageux, et en évitant le prolongement exagéré des façades.

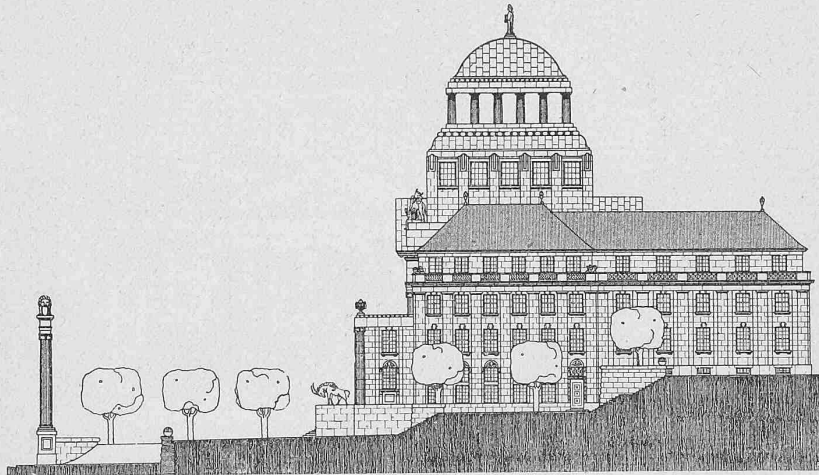
La forme brisée du plan est par contre moins heureuse et pourrait facilement être ramenée à une position normale, sans nuire à l'harmonie générale de l'ensemble. L'extrémité postérieure des ailes de l'agrandissement pourrait être beaucoup améliorée. Toute la partie postérieure du plan présente un aspect trop découpé. La façade principale est bonne, calme et bien étudiée. L'étude perspective du vestibule d'entrée est intéressante. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas donné la face latérale du projet agrandi, laquelle serait du reste forcément monotone et sans caractère monumental.

N° 65. „Die Probe“. Plan clair et simple avec bonne disposition d'escaliers et locaux. Les dégagements consistant en longs corridors placés entre pièces principales et locaux de service, enlèvent tout caractère monumental à ce plan. L'agrandissement en prolongation des deux arrière-corps latéraux est normal et n'apporte aucun changement à la face principale primitive. Façades logiques, mais d'une architecture monotone et peu intéressante. Les façades latérales, après l'exécution complète, ne présentent pas une solution suffisante.

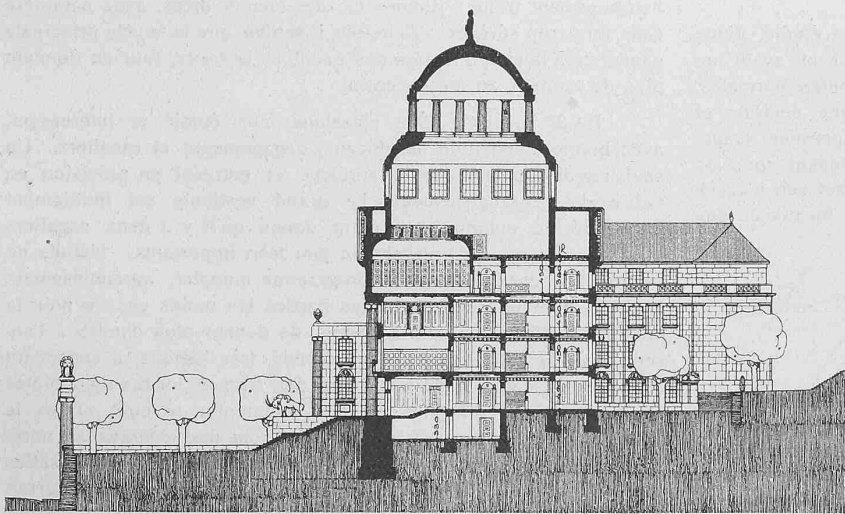
N° 76. „Motto Jus“. Le plan symétrique et ouvert est conçu sur une donnée simple et pratique, avec bonne disposition des accès, escaliers et locaux. L'escalier principal de belles dimensions aboutit à chaque étage à un grand hall. Les locaux des aides, bibliothécaire, etc., sont mal placés au centre de la façade principale au rez-de-chaussée. Leur déplacement nécessiterait un remaniement complet du plan. L'agrandissement conçu d'une façon heureuse, donnerait cependant des façades latérales monotones. Jolies façades dans le caractère bernois, mais ne convenant pas à l'emplacement proposé pour la construction.

Le jury écarte enfin la variante du projet N° 84 „Dernière instance“ dont la critique a déjà été faite ci-dessus.

II^e Prix. „Forum Supremum“. — MM. Bridler & Völki, arch. à Winterthur.



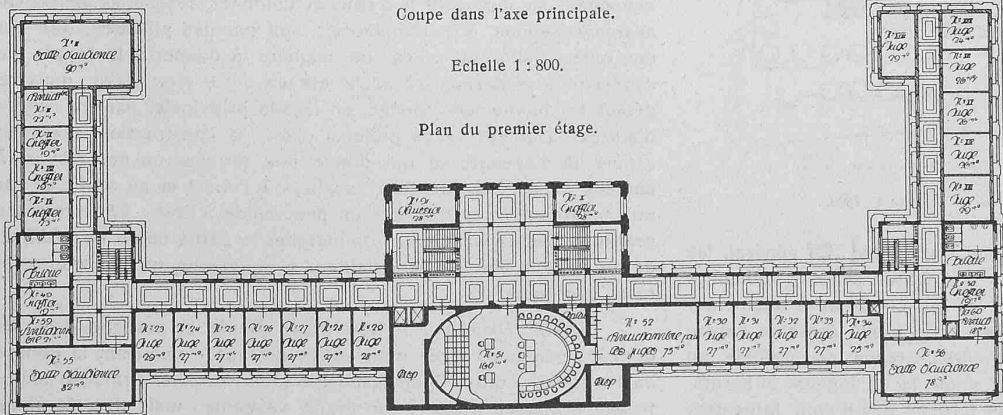
Façade Est. — Echelle 1:800.



Coupe dans l'axe principale.

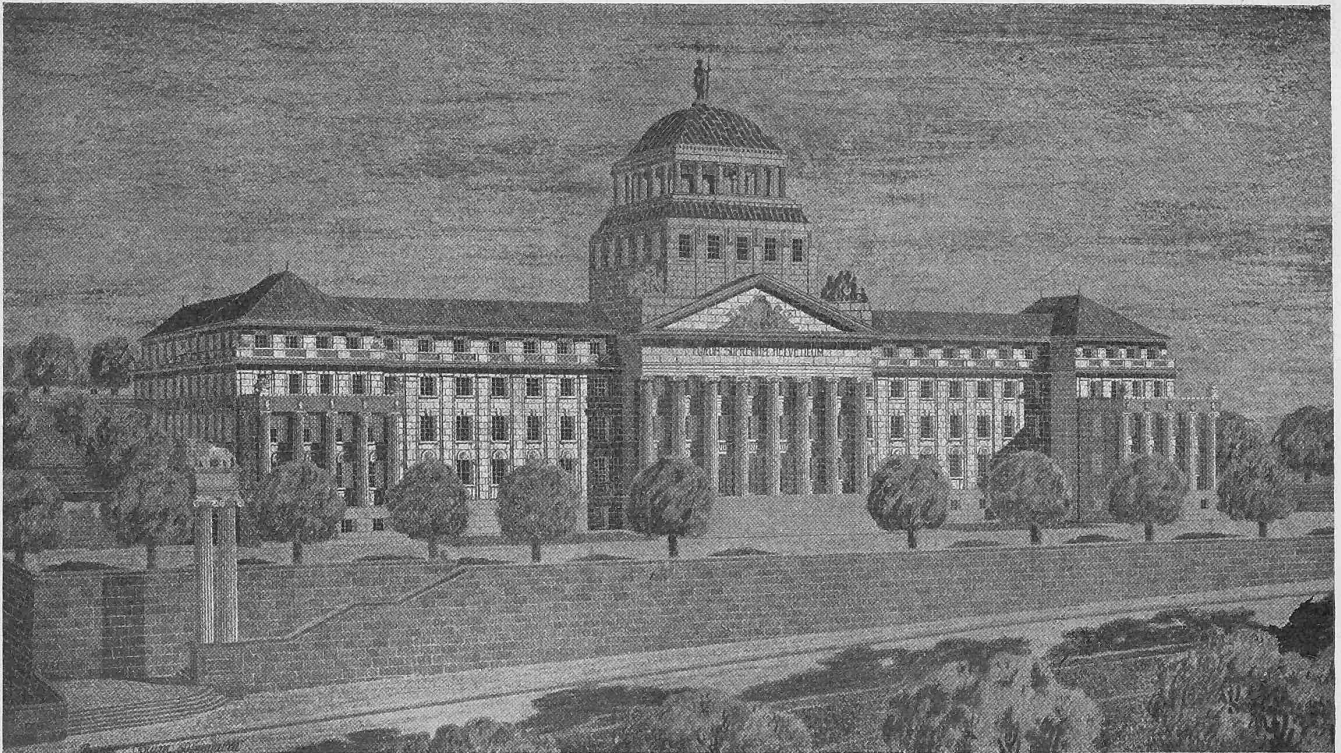
Echelle 1:800.

Plan du premier étage.



Concours pour un nouveau palais fédéral de justice à Lausanne.

II^e Prix. „Forum Supremum“. — MM. Bridler & Völki, architectes à Winterthur.



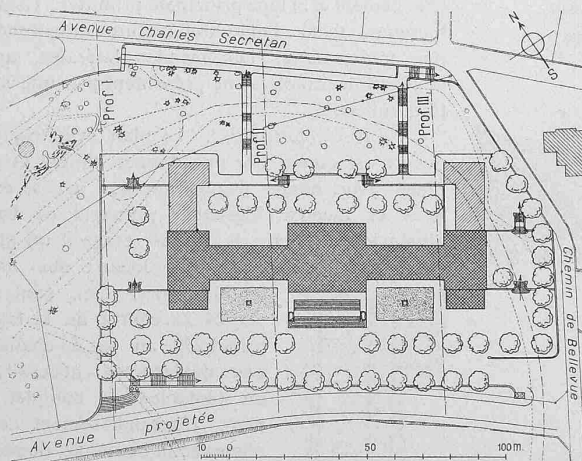
Perspective Sud-Ouest.

Après cette longue série d'opérations, à laquelle le jury a consacré deux jours et demi, il ne reste plus en présence que les 5 projets dont suit la description critique.

N^o 19. „Quo vadis“. Projet très sérieusement étudié, d'une bonne composition au point de vue architectural et ayant un caractère monumental, tout en restant dans des limites normales. Plan simple et classique, bien éclairé, avec entrée centrale et escalier principal allant du rez-de-chaussée au premier étage. Deux escaliers latéraux encastés dans les cours relient tous les étages. Une entrée de service dans l'avant-corps ouest sert d'accès à la remise pour vélos. Bonne distribution des locaux et des

ouvertures. Tous les locaux y sont bien orientés. L'avant-terrain avec rampes pour voitures et escalier monumental au centre est très heureusement traité. Bonnes façades bien étudiées, avec caractère sans être trop sévères. Toutefois, il semble que la façade principale gagnerait à la simplification des pavillons latéraux, tout en donnant plus de hauteur au motif central.

N^o 33. „Juro“. Plan classique bien étudié et intéressant, avec bonne disposition des locaux, dégagements et escaliers. Un seul rez-de-chaussée, mais surélevé et entresol en prévision en partie de l'agrandissement. Le grand vestibule est inutilement encombré de colonnes et, étant donné qu'il y a deux escaliers principaux, ceux-ci paraissent un peu trop importants. L'étude de ce projet a été basée sur le programme complet, agrandissement compris, dont on a retranché les parties les moins en vue pour la première période, ce qui a permis de donner plus d'unité à l'ensemble de la construction. Ce procédé, très logique, a cependant eu pour conséquence de laisser un peu trop de locaux disponibles pour la période primitive et d'en augmenter le coût. Dans le projet agrandi, 5 bureaux de greffiers sont mal orientés au nord. En outre, il y a une antichambre commune à deux petites salles d'audiences, ce qui n'est pas conforme au programme mais pourrait se corriger. Façades très classiques et bien étudiées. Il paraît cependant au jury qu'il y a abus de colonnes, lesquelles pourraient avantageusement être remplacées, soit par des pilastres, soit par des piliers dans les ailes, de manière à donner à la façade un aspect plus moderne. Le socle est en outre trop élevé, mais ce défaut est habilement corrigé, en façade principale, par une rangée d'arbres. L'auteur de ce projet a placé sa construction assez en arrière de l'avenue, ce qui donne une terrasse un peu élevée, à laquelle on accède par deux escaliers à l'ouest et au centre et par un raccordement carrossable un peu rapide à l'est. Cette terrasse présente l'inconvénient de trop marquer la partie basse de l'édifice, ce qui a sans doute amené l'auteur à augmenter un peu anormalement son socle.



II^e Prix. — Plan de situation. — Echelle 1 : 2500.

dévestitures. La grande salle est bien à sa place. En général, les locaux sont plutôt grands, surtout les petites salles d'audiences établies sur deux hauteurs d'étages, ce qui contribue à augmenter le cube de construction un peu élevé. Ce projet présente cependant l'inconvénient de placer plusieurs bureaux de greffiers au nord. L'agrandissement est disposé d'une façon logique et harmonieuse, encadrant bien la façade et formant avant-cour largement

N^o 45. „Plaidoyer“. Bon plan, simple et pratique dans les données générales, avec mouvement de façade épousant la courbe de l'avenue. Locaux bien disposés, grand escalier principal aboutissant à chaque étage à un grand vestibule, mais trop de place

perdue en dégagements, surtout dans les retours en ailes après l'agrandissement. La disposition des bureaux de la présidence éclairés en second jour est inadmissible. L'agrandissement asymétrique placé en arrière et à l'ouest, nuirait surtout à la façade postérieure, le retrait du pavillon d'agrandissement ne permettant pas d'embrasser d'un seul coup d'œil tout l'ensemble. Façades bien étudiées, architecture monotone, mais présentant de la finesse et de l'harmonie. Les toitures sont lourdes, surtout le motif central ou dôme. L'utilisation des terrains permettant la création d'un local pour automobiles et vélos sous la partie centrale est une heureuse idée.

N° 62. „Diane“. Beau plan classique, bien étudié sur une donnée originale et intéressante, avec hall monumental au centre flanqué de deux cours ouvrant sur les faces latérales et arrêtées par des portiques pour la première période. Dans le projet définitif, ces derniers seraient supprimés et remplacés par des agrandissements latéraux fermant les cours. Bonne disposition des locaux et escaliers, sauf en ce qui concerne les bureaux des greffiers, orientés au nord. Façade bien étudiée avec intéressante coupe perspective donnant la décoration du hall. Ce projet occupe une place trop considérable dans le terrain, notamment dans le sens de la profondeur.

N° 69. „Forum Supremum“. Plan simple et clair, pratique et économique, avec dégagements bien éclairés et locaux principaux généralement bien groupés. Plusieurs locaux affectés des formes peu classiques et trop tourmentées. Il y a intervention, facile à corriger, entre les bureaux du bibliothécaire et le magasin des volumes. La distribution est en outre un peu confuse dans les parties avoisinant la grande salle d'audiences. Celle-ci n'est éclairée qu'en second jour dans la lanterne de la coupole par un plafond vitré, ce qui paraît insuffisant. L'agrandissement est logiquement placé et sans locaux exclusivement orientés au nord. Façades sérieuses, ne manquant pas de caractère, mais avec trop d'importance donnée à la coupole et à son attique. Bonne utilisation du terrain ne nécessitant pas de déblais exagérés, avec terrasse peu élevée sur l'avenue et deux entrées latérales motivées par des colonnes décoratives, celle de l'ouest avec escalier monumental et celle de l'est accessible aux voitures.

Energiebezug für den elektrischen Betrieb der S. B. B. aus eignen oder fremden Kraftwerken.

Anlässlich einer Sitzung des Verwaltungsrates der S. B. B. im September vorigen Jahres wurde bei Besprechung vorbereitender Massnahmen zur Einführung der elektrischen Traktion die Frage aufgeworfen, ob die Bundesbahnen die für den elektrischen Betrieb erforderliche Energie selbst erzeugen und die hierfür nötigen Kraftwerke selbst erstellen sollen, oder ob die Erzeugung der elektrischen Energie und die Ausbeutung der hierfür bestimmten Wasserkräfte der Privatindustrie zu überlassen sei. Die Generaldirektion der S. B. B. stellte damals eine Prüfung dieser Frage in Aussicht und hat nun, unterm 9. August dieses Jahres, ein bezügliches Exposé ausgearbeitet, das seitens der ständigen Kommission am 30. Oktober d. J. zur Weiterleitung an den Verwaltungsrat genehmigt wurde und in welchem die auch von uns vielfach vertretene Auffassung in erfreulicher Weise und vorbehaltlos zum Ausdruck kommt, sodass wir hoffen dürfen, der Verwaltungsrat werde sich die Schlussfolgerungen der Generaldirektion und der ständigen Kommission zu eigen machen.

Was das Exposé an Argumenten zu dieser Frage beibringt, ist demgemäss nicht neu, da die Frage auch schon im Schweizer Nationalrat, in der Tagespresse, sowie in verschiedenen technischen Vereinigungen, wie z. B. in der Schweizer Studienkommission für elektrischen Bahnbetrieb und in den Sektionen Basel und Bern des „Schweiz. Ingenieur- und Architekten-Vereins“ mehr oder weniger gründlich besprochen wurde. Die Leser der „Schweiz. Bauzeitung“ sind über diese Frage durch die Veröffentlichung der Studie „Ueber die Kraftwerksausnützung beim zukünftigen elektrischen Betrieb der Schweiz. Bundesbahnen“ unterrichtet worden¹⁾, die einen Hauptabschnitt eines Vortrages über „Elektrifizierung schweizerischer Hauptbahnen, insbesondere der Linie Basel-Luzern-Chiasso“ bildet, den Professor Dr. W. Kummer am 8. Januar dieses Jahres vor dem

„Ingenieur- und Architekten-Verein Basel“ gehalten hat. Das vorliegende Exposé der Bundesbahnen kommt ebenso, wie die genannte Studie, zu der Schlussfolgerung, es erscheine angezeigt, dass die S. B. B. die Erzeugung der für ihre elektrische Zuförderung benötigten Energie selbst vornehmen, weil nur auf diese Weise Bahnbetrieb und Kraftwerksbetrieb in steter und engster Fühlung miteinander stehen und die Bahnverwaltung auf den Kraftwerksbetrieb den weitestgehenden Einfluss ausüben könne; weiter sei auch zu beachten, dass bei einem Energiebezug der S. B. B. aus fremden Kraftwerken ein finanzieller Vorteil nicht zu erwarten ist. Sowohl die Studie von Professor Dr. W. Kummer, als auch das seitherige Exposé der S. B. B. belegen die letztere dieser Erwägungen durch Diagramme und durch Vergleichszahlen über die Kraftwerksausnützung bei Bahnkraftwerken und bei Kraftwerken der allgemeinen Licht- und Kraftversorgung. Eine besondere Betonung findet im Exposé der S. B. B. noch die Sorge für die Aufrechterhaltung des Betriebes unter allen Umständen, wie beispielsweise im Falle von Streiks oder Aussperrungen innerhalb der Elektrizitätswerkbranche, sowie im Kriegsfall, wodurch ein sehr wesentliches Argument zu Gunsten des Selbstbetriebes der Kraftwerke durch die S. B. B. beigebracht wird.

Wenn nun aber im Exposé bemerkt wird: „Die Erwerbung der für den elektrischen Betrieb der Eisenbahnen nötigen Wasserkräfte durch den Bund wird schon seit mehr als zwei Jahrzehnten angestrebt“, so ist denn doch zu bemerken, dass diesem Streben oft intensiver und konsequenter hätte Nachdruck verliehen werden sollen. Wurde doch gerade in diesen zwei Jahrzehnten leider versäumt, sich in den Besitz der Wasserkräfte der Aare und ihrer Zuflüsse im Oberhasli, sowie einer Aare-Wasserkraft in der Gegend von Olten¹⁾ zu setzen, die für den elektrischen Betrieb der S. B. B.-Kreises II geradezu prädestiniert erscheinen. Tatsächlich besitzt der Bund auch heute noch auf dem Gebiete seines zweiten Eisenbahnkreises keine einzige Wasserkraft, trotzdem derselbe zwei zur Elektrifikation vorzüglich geeignete Linien aufweist, nämlich die Gotthard-Zufahrtslinie Basel-Olten-Luzern mit dem Hauenstein-Tunnel und die Lötschberg-Zufahrtslinie Delle-Biel-Bern-Thun mit den vielen Jura-Tunneln, insbesondere mit dem Grenchenberg-Tunnel.

Miscellanea.

Mont d'Or-Tunnel. Monatsausweis auf Ende Oktober 1913.

	Tunnellänge 6104 m	Vallorbe	Frasne	Total
Sohlenstollen: am 2. Oktober durchgeschlagen	m	—	—	6104
Firststollen: desgleichen	m	—	—	6104
Mauerung: Gewölbelänge am 31. Oktober	m	4616	1002	5618
Widerlagerlänge am 31. Oktober	m	4258	242	4500
Sohlengewölbe am 31. Oktober	m	4206	170	4376

Wir verweisen unsere Leser auf einen zusammenfassenden Bericht über den Bau der Linie *Frasne-Vallorbe*, der im „Génie civil“ vom 18. Oktober 1913 von *Maurice Honoré*, ingénieur des Arts et Manufactures, erschienen ist und in dem die allgemeinen Verhältnisse wiedergegeben sind, die unsern Lesern aus unsern bisherigen Mitteilungen schon bekannt sind²⁾. Ausserdem enthält der von zahlreichen Abbildungen begleitete Artikel die Beschreibung, wie unter dem Schutze des nach dem ersten Wassereinbruch bei Km. 3,1 vom Portal Vallorbe errichteten Dammes der Ablaufkanal vorgetrieben und auch mit Ausweitung und Fertigstellung des Tunnels vorgegangen wurde, wie ferner bei sinkendem Wasserzufluss die Absperrung des Stollens beseitigt und wie einem erneuten Wassereinbruch am 17. April 1913 durch einen Umgehungsstollen ausgewichen werden konnte, und wie schliesslich am 2. Oktober der Durchschlag bei Km. 1,056 vom französischen Tunnelportal (bezw. Km. 5,048 von der Tunnelmündung bei Vallorbe) durch Absenkung eines Schachtes aus dem Firststollen der französischen Seite in den Sohlenstollen der Schweizerseite erfolgte. Man rechnet darauf, die Arbeiten in den ersten Monaten des kommenden Jahres zu Ende zu führen.

Zur Lage der Schweizerischen Bundesbahnen spricht sich der Bundesrat in seiner Botschaft, mit der er den eidg. Räten die Annahme des Budgets der S. B. B. für 1914 empfiehlt, unter anderem wie folgt aus: „Der Personenverkehr litt im laufenden Jahr wieder unter der Ungunst der Witterung. Trotz Vergrößerung des Bahnnetzes infolge der Einverleibung der Linie Genf-La Plaine und

¹⁾ Seite 86 bis 90 von Band LXI. Die genannte Studie ist seither auf Seite 441 bis 449 von Band XXVII des „Bulletin des internationalen Eisenbahn-Kongress-Verbandes“ in Brüssel mit Quellenangabe weiter veröffentlicht worden.

²⁾ Siehe Band LIX, Seite 153 „Schweizerische Bundesbahnen und Schweizerische Wasserkräfte“, insbesondere der Hinweis auf die 30000 PS bei Olten-Gösgen!

³⁾ Bd. LIX, S. 230 und 231 mit Längenprofil und Karte und Bd. LXI, S. 75.